

***SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF***

**MISE EN CONFORMITÉ
DE VOS BRANCHEMENTS
D'ASSAINISSEMENT**

**GPS&O vous aide à préserver
votre milieu naturel**



POURQUOI METTRE SES ÉVACUATIONS D'ASSAINISSEMENT EN CONFORMITÉ ?

J'AGIS POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour éviter la pollution des cours d'eau, la conformité des branchements de votre habitation est essentielle. Une mauvaise séparation de vos réseaux peut nuire au milieu naturel et présenter un risque sanitaire.

En assainissement de type séparatif, les eaux usées des habitations sont collectées séparément des eaux pluviales et acheminées jusqu'à la station d'épuration pour être traitées. Les eaux pluviales, collectées dans des réseaux différents, sont quant à elles rejetées dans les cours d'eau. Elles peuvent également être gérées à l'échelle des parcelles, par infiltration.

Si vos eaux usées se déversent dans le réseau d'eaux pluviales, ce sont des eaux non traitées polluantes qui sont directement rejetées dans le milieu naturel !

A l'inverse, si vos eaux pluviales se déversent dans les réseaux d'eaux usées, elles peuvent en cas de fortes pluies, les faire déborder. Elles nuisent aussi à l'efficacité en station d'épuration, et peuvent générer une pollution de l'eau une fois restituée dans le milieu naturel.

En assainissement de type unitaire, les eaux usées doivent obligatoirement être raccordées sur le réseau public. Les eaux claires y sont interdites.

JE SUIS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vous raccorder au réseau public d'assainissement est une obligation réglementaire.

La conformité des branchements de votre habitation est une obligation réglementaire qui garantit le bon fonctionnement du réseau public d'assainissement et contribue à la protection de l'environnement et à la santé publique.

Si votre habitation est raccordable au réseau public d'assainissement, le raccordement est obligatoire dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau. Mais il doit être fait sans délai pour une nouvelle construction ou pour tout aménagement ou extension entraînant une modification des évacuations.

Dans le cas où votre habitation vient d'être diagnostiquée non conforme, vous disposez de 6 mois pour modifier votre assainissement.

L'agence de l'eau Seine Normandie et Grand Paris Seine & Oise vous aident à vous mettre en conformité !

→ JUSQU'À 4200€ SANS CONDITIONS DE RESSOURCES

Pour vous accompagner dans vos travaux de mise en conformité, vous pouvez bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à 4200€, sans conditions de ressources.

La demande d'aide financière doit être adressée au service assainissement de Grand Paris Seine & Oise.

→ QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

La conformité des branchements concerne tous les propriétaires, que vous habitiez dans une maison ou un immeuble !

- Votre propriété doit être raccordable au réseau public d'assainissement
- Votre habitation doit être diagnostiquée non conforme
- Votre habitation doit avoir plus de deux ans

Complétez votre demande d'aide financière sur gpseo.fr, rubrique **vivre et habiter, l'eau chez moi, l'assainissement collectif**.

COMMENT PROCÉDER ?

6 étapes

1



Faites établir un diagnostic complet des rejets de votre bien par l'exploitant du service d'assainissement de votre commune (gpseo.fr/vivre-et-habiter/leau-chez-moi/mes-infos-pratiques)

2



Si votre habitation est diagnostiquée non conforme, faites établir par l'entreprise de votre choix, un devis, un plan de l'existant et un plan du projet pour la mise en conformité de votre assainissement en domaine privé.

3



Déposez votre demande d'aide financière auprès de GPS&O

- Renseignez le formulaire de demande d'aide financière, complété des pièces à joindre.
- À réception du dossier complet, GPS&O vous adressera sous 1 mois, un courrier pour vous confirmer si vos travaux sont éligibles et le montant de l'aide allouée.

4



Réalisez vos travaux (sous 12 mois maximum)

5



Réalisez un diagnostic de conformité après travaux par l'exploitant du service

6



Finalisez votre demande auprès de GPS&O

- Renvoyez la facture acquittée des travaux, un RIB et le diagnostic de conformité pour versement de l'aide
- L'aide vous sera versée dans un délai maximum de 3 mois

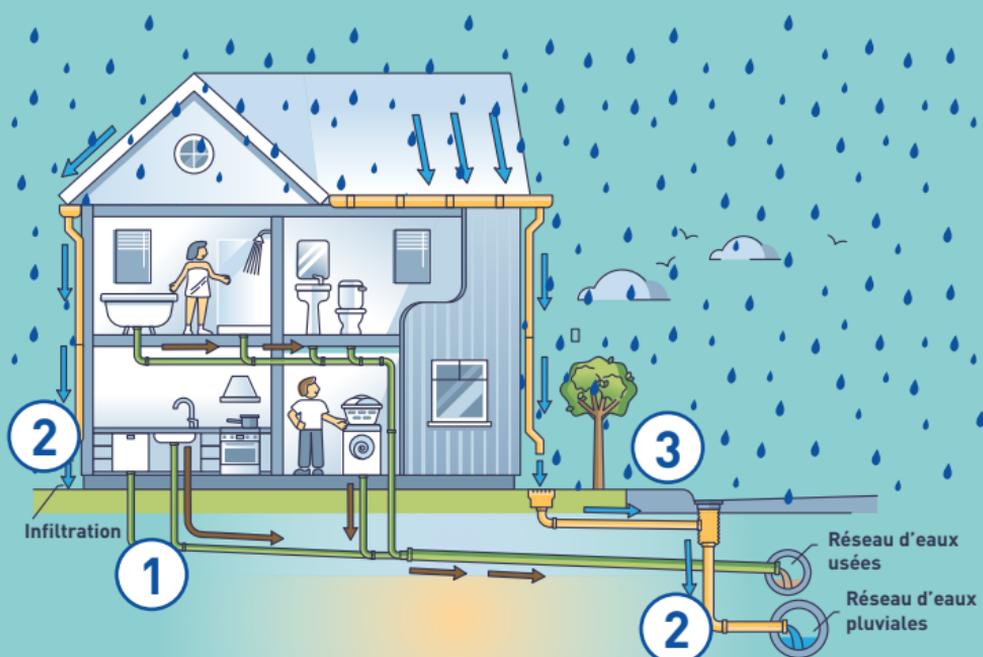
UN ASSAINISSEMENT CONFORME, *c'est quoi ?*

En assainissement de type séparatif,

- 1** Les canalisations d'eaux usées sont raccordées au réseau public d'eaux usées.
- 2** Les eaux pluviales sont prioritairement infiltrées dans votre parcelle ou raccordées au réseau public d'eaux pluviales.
- 3** Les boîtes de branchement des canalisations (ouvertures permettant la visite) sont visibles et accessibles. Elles sont situées en limite de propriété.

Les anciennes fosses septiques sont vidangées, nettoyées et comblées, ou démolies.

Les tuyaux d'évacuation de votre habitation, situés sous le niveau de la route, sont étanches et disposent d'un clapet anti-reflux.



GPS&O *et vous*

Grand Paris Seine & Oise gère la collecte des eaux usées et pluviales sur l'ensemble des communes de la Communauté urbaine. Au quotidien, elle entretient un réseau de canalisations de 1795 km, le rénove et accompagne les particuliers dans la mise en conformité de leurs parties privatives.

Une question ? Un conseil ?

Le service assainissement reste pleinement mobilisé pour vous accompagner dans vos démarches de conformité.

 subventions.assainissement@gpseo.fr

 gpseo.fr

